

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

**CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE**

ENTRE

- la Collectivité européenne d'Alsace représentée par son Président "ou son représentant", agissant en vertu d'une délibération de la Commission Permanente de la Collectivité européenne d'Alsace du 08 décembre 2022

ET

- le collège "Hans Arp" à STRASBOURG  
Représenté par Bertrand PABST, chef d'établissement agissant en vertu d'une délibération du conseil d'administration du 03 octobre 2022

d'une part,

ET

- Les occupants MM. Noé GARRIC, Virgile REVON et Jawad CHEMAOU EL FIHRI, élèves Polytechniciens

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : La Collectivité européenne d'Alsace loue à des élèves polytechniciens dans le cadre de leur stage les locaux ci-après désignés,

- collège : "Collège Hans Arp" 20 rue Van Eycke, 67200 STRASBOURG
- nombre de pièces : F3
- contenance du logement : 85 m<sup>2</sup>
- régime de propriété de l'immeuble : Collectivité européenne d'Alsace

La convention est consentie aux conditions suivantes, acceptées par les occupants :

ARTICLE 2 : La présente convention d'occupation est accordée à titre précaire et révocable, du 26 septembre 2022 au 31 mars 2023.

ARTICLE 3 : Un état des lieux est établi à l'entrée et à la sortie des locaux par l'administration du collège et les occupants. Les occupants acceptent de prendre les locaux dans l'état où ils se trouvent.

Les occupants s'engagent à maintenir les locaux en bon état d'entretien et à prendre à sa charge les réparations et installations incombant au locataire.

ARTICLE 4 : Les occupants s'engagent à contracter une assurance couvrant les risques locatifs.

ARTICLE 5 : L'occupation est convenue à titre gracieux, sans frais de redevance.

ARTICLE 6 : Les droits et obligations des parties contractantes non stipulés au présent acte sont réglés conformément à la législation en vigueur.

Fait et signé, en trois parties  
à Strasbourg, le

Le Président de la Collectivité  
européenne d'Alsace,  
Pour le Président,  
La Directrice de l'Education et de  
la Jeunesse

Le chef d'établissement,

L'occupant,

Pauline BURNEL

Bertrand PABST

Noé GARRIC

L'occupant,

L'occupant,

Virgile REVON

Jawad CHEMAOU EL FIHRI